



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
034-213401730-20251028-29_2025_10_28-DE
Date de télétransmission : 29/10/2025
Date de réception préfecture : 29/10/2025

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Laure DESVARD, Virginie GUSTAVE, Ludovic GAHLAC, Amélie D'HURLABORDE, Christian LIGONNIERE.

Etaient excusés : Christophe BOYER, Pauline LAINE-CURTAN

Etaient absents : Myriam DREYER, Marie-Claire FRYDER

Ont donné procuration :

Christophe BOYER donne pouvoir à Bernard JEREZ

Pauline LAINE-CURTAN donne pouvoir à Christian LIGONNIERE

Date de la convocation : 24/10/2025

Secrétaire de séance : Claude GOUJON

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Objet : Modification du tableau des emplois

N° DEL 20251028-029

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis la rentrée scolaire 2025, les modalités de services à la cantine ont été changé et que par délibération n° N° DEL 20251003-022 du 3 octobre dernier un poste a été créé un poste d'aide à la pause méridienne et au soir du périscolaire, de 12h à 14h et de 16h à 18h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines d'école, sera proposé sous une forme annualisée à 12h30 par mois.

Pour autant, les effectifs d'enfants inscrits au périscolaire étant de plus en plus important, jusqu'à 116 enfants à midi et autant le soir jusqu'à 17h et en moyenne 60 enfants jusqu'à 18h.

Sachant que les taux d'encadrement à respecter sont :

- 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans

nous devons renforcer notre équipe d'animateur pour respecter ces taux.

Aussi il est proposé au conseil la création d'un poste d'animateur supplémentaire à 22h de travail effectif par semaine annualisée à 18h.

Cet animateur travaillera de 11h30 à 14h00 et de 15h à 18h00, tous les jours sauf le mercredi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ♦ DECIDE de la création de l'emploi suivant, à compter du 1^{er} novembre 2025,
 - Emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 18/35^{ème} pour assurer à 100% de son temps de travail à la préparation et à l'animation du périscolaire.
- ♦ PRECISE que la rémunération sera basée sur celle du cadre d'emploi des adjoints d'animation
- ♦ CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER



TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS TITULAIRES

Emplois à temps complet

Emplois	Nombre	Cadre d'emploi
Service administratif	3	
Secrétaire générale de Mairie : Elaboration et suivi budgétaire - Suivi des marchés publics - gestion du personnel – conseil municipaux	1	Attaché territorial
Accueil du public – état civil - service électoral - secrétariat - suivi location des salles et association	1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe
Comptabilité - Gestion de l'urbanisme	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe
Service technique	2	
Encadrement de l'équipe technique : Instruction des dossiers d'urbanisme - suivi des chantiers - suivi des réseaux d'eau et d'assainissement	1	Agent de maîtrise
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique
Service social	1	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1	ATSEM
TOTAL à temps complet	6	

Emplois à temps non complet

Service de restauration scolaire et périscolaire	1	
Aide à l'accompagnement de la cantinière et des agents d'animation sur le temps méridien et le soir au périscolaire	1 12,5/35	Adjoint technique <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
Service social	4	
Service d'animation périscolaire	4 20/35 21/35 16/35 18/35	Adjoint d'animation <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
Service social	1	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1 33,5/35	ATSEM <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
TOTAL à temps non complet	6 (3,45 ETP)	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS

Emplois à temps complet

Service technique - CDI	1	
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique
Service périscolaire - CDI	1	
Responsable du service d'animation périscolaire	1	Animateur territorial
TOTAL à temps complet	2	

Emplois à temps non complet -		
Service administratif - CDI	1	
Agent postal communal	1 18.5/35	Adjoint administratif
Service culturel - CDI	1	
Responsable médiathèque	1 25/35	Adjoint du patrimoine
Service Restauration scolaire - CDI	1	
Responsable de la cantine	1 30/35	Adjoint technique
TOTAL à temps non complet	3 (2,10 ETP)	

Soit 17 agents pour 13,55 équivalents temps plein